



# Les Nouvelles d'Andrest

Bulletin d'Informations municipales n° 17 - Octobre 2019

Madame, Monsieur,

Pour ne pas déroger à la règle, je rappellerai les deux événements traditionnels de fin d'été à Andrest :

- L'école Simone VEIL a trouvé son rythme de croisière, 132 enfants y sont accueillis dans d'excellentes conditions dans les classes et les locaux destinés au centre de loisirs.
- L'édition 2019 de la fête locale maintient un haut niveau de qualité grâce à l'investissement du groupe des AAA (Association Animations Andrest).

Nos conditions de vie à la campagne pourraient changer : le député de la Lozère Pierre Morel a déposé une proposition de loi visant à "protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises". Selon lui "Chant du coq, tintement des cloches, braiment de l'âne, odeur du fumier ou des poulaillers, coassements de batraciens, ... sont autant de bruits et d'effluves qui font partie intégrante de la vie rurale." et ne seraient plus considérés comme nuisances et donc seraient dépénalisés.

Cette vision romanesque de la ruralité est certes sympathique mais n'est plus en phase avec la réalité. Faudrait-il donc prendre en compte le bruit des tondeuses à gazon à toute heure, les aboiements de chiens qui provoquent des conflits de voisinage, les odeurs de lisier d'élevages industriels, de matières plastiques et de végétaux brûlés illégalement, entre autres choses ?

Souhaitons que le législateur reste au XXI<sup>e</sup> siècle et continue à protéger un environnement "sensoriel" rural compatible avec la modernité et les bonnes relations de voisinage.

Dans les pages de ce bulletin, vous trouverez d'autres informations concernant la vie de votre commune. En vous souhaitant une bonne lecture, recevez, Madame, Monsieur, les meilleurs sentiments du Conseil Municipal.

Francis PLENACOSTE  
Maire d'Andrest



Visite des élus et techniciens  
de la Communauté  
de Communes Adour Madiran  
à la crèche intercommunale  
"Les Canalous"



Photo CCAM

## Atelier peinture à l'école

Il y a 10 ans Delphine et Jeanine, alors parents délégués, avaient entrepris de peindre dans la cour de récréation, plusieurs jeux (marelle et autres), mais le temps qui passe a altéré ces ouvrages.

La semaine précédant la rentrée, Delphine et Jeanine aidées de quelques parents ont entrepris de les repeindre. La commune a fourni la peinture.

Merci à Magali, Virginie, Laëtitia, Sébastien et bien sûr Delphine et Jeanine.



## Agrandissement des locaux de la cantine

Devant le succès grandissant de la fréquentation de la cantine, la municipalité a décidé d'agrandir sa capacité en utilisant le local de l'ancien vestiaire. Nos agents communaux ont profité du mois d'août pour entreprendre ces travaux. Merci à Michel, Anthony et Sébastien qui ont effectué les travaux de maçonnerie, menuiserie, électricité et plafond, ainsi que la création d'une issue de secours supplémentaire.

Les travaux de peinture sur l'ensemble de la cantine seront effectués durant les vacances des fêtes de fin d'année.

## École Simone VEIL



Le 2 septembre nos enfants ont repris le chemin de l'école.

132 écoliers sont répartis dans 6 classes autour de la même équipe pédagogique et ont profité des très bonnes conditions de travail pour se mettre à l'ouvrage.

La compétence scolaire est assurée par la Communauté des Communes Adour Madiran (CCAM). Sur place, le maire Francis Plénacoste et Marie-Jo Courrèges 1<sup>ère</sup> adjointe, déléguée aux affaires scolaires, ont tenu à rendre visite à tout ce petit monde.

## Centre de loisirs, une affluence record !



Géré par la CCAM, le centre de loisirs d'Andrest a connu cet été une affluence record. Pour chaque sortie proposée, 50 enfants ont participé et ont pu profiter, entre autres, des bienfaits du lac de Baudreix, du paddle au lac de Bours et d'une visite au donjon des aigles à Beaucens.





## Fête locale

Organisée de main de maître par toute l'équipe des AAA et son président David Poinot, la fête a connu à la veille de la rentrée scolaire un joli succès ! Avec un programme toujours aussi diversifié, entre soirées dansantes, concours de pétanque, feu d'artifice, repas de début de soirée, concours de pêche traditionnel pour les enfants, sérénades des conscrits...



S'est également tenue une sortie pédestre désormais bien ancrée dans les festivités pour découvrir ou redécouvrir le patrimoine local avec comme guide

un passionné d'histoire en la personne de Jean-Pierre Carrère. Un hommage a été aussi rendu par Monsieur le Maire à Jean-Louis Doubrère président des anciens combattants, récemment décédé, lors de la cérémonie du dimanche matin devant la stèle Cadennes.

Rendez-vous est pris pour l'été prochain !



## Football : Léo et Lilian de la graine de champions !

De jeunes Andrestois licenciés à l'ELPY, Léo Paget et Lilian Capgères, ont été retenus dans la sélection départementale de football (catégorie moins de 13 ans) au printemps dernier. Dans la foulée, le District les a envoyés passer des tests de sélection au Pôle Espoir de Castelmaurou. Une super expérience pour ces deux jeunes au talent footballistique certain !



## Association pétanque

Une association de pétanque sur la commune est actuellement en cours de renaissance. Les personnes intéressées dans la pratique de cette activité sont invitées à assister à une réunion d'information le mercredi 16 octobre à 18 h (salle associative dans la cour de la mairie).

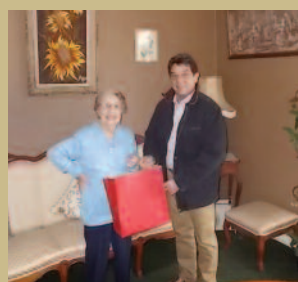
## Association Pétronille et Cie

L'association théâtrale Pétronille et Compagnie a repris ses activités depuis le mois de septembre à Pujo. Elle propose aux habitants d'Andrest intéressés une adhésion gratuite. Contact : 06 63 40 65 29

## Adieu à la doyenne d'Andrest

Nous avons appris avec beaucoup de peine le décès de notre doyenne : madame Madeleine Brossard, qui nous a quittés dans sa 106ème année.

Originaire de Paris, elle s'était installée à Andrest il y a plus de 40 ans près de son filleul Jacques Marrest.



De la vie citadine, elle avait gardé une grande énergie qu'elle avait su conjuguer avec la convivialité de la campagne.

Son sourire et son élégance resteront dans la mémoire des Andrestois qui l'ont connue.

## Recensement de la population

Le recensement de la population se déroulera dans notre commune du **16 janvier au 15 février 2020**.

Afin de réaliser cette enquête, la Mairie recrute **3 agents recenseurs rémunérés qui travailleront de début janvier 2020 au 15 février 2020**.

La disponibilité doit être quotidienne (y compris le samedi et pendant les vacances scolaires) et implique une large amplitude dans les horaires.

Compétences requises :

- Niveau d'études suffisant pour assimiler les règles
- Capacité à dialoguer pour convaincre les habitants
- Neutralité et discrétion pour respecter le secret des informations récoltées
- Ordre et méthode pour réussir sa collecte dans les délais
- Maîtrise (niveau utilisateur) de l'outil informatique (tablette).

Adressez votre candidature, CV et lettre de motivation à :  
Monsieur le Maire d'Andrest  
3, place de la République - 65390 ANDREST

## Electricité verte pour l'école

"Au mois d'octobre 2016, le ministère de l'environnement, dirigé par Ségolène Royal, a lancé un plan appelé TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte).

La CCAM s'est alors engagée au travers de projets concernant cet appel.



La commune a mis à disposition la toiture du préau de la nouvelle école alors en construction afin d'y accueillir une quarantaine de panneaux photovoltaïques.

Ceux-ci sont de type organique et font partie d'une expérimentation en cours de développement. Installés depuis l'an dernier, ils ont été raccordés au mois d'août et produisent en autoconsommation. Leur production est toutefois d'un niveau faible mais tout au long de la journée car ils fonctionnent avec les photons : de multiples orientations sont donc possibles (cependant un gain de production est observé au moment de pleine exposition). Nous avons pu obtenir pour leur installation l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France car ils sont sans impact sur l'aspect architectural.

## Rappels des règles principales d'urbanisme en vigueur sur notre PLU

### 1 - Les documents d'urbanisme.

- Pour évaluer la constructibilité d'un terrain :  
⇒ **Certificat d'Urbanisme**
- Pour viabiliser, lancer les études de réseaux :  
⇒ **Certificat d'Urbanisme Opérationnel**
- Pour construire une maison individuelle :  
⇒ **Permis de construire**  
Consulter la mairie pour informations complémentaires.
- Pour construire un garage, un abri de jardin, une piscine, une véranda, refaire un toit, placer des fenêtres de toit, du photovoltaïque, créer des ouvertures, changer des menuiseries, édifier une clôture, aménager des combles ou une grange :  
⇒ **Déclaration Préalable**  
Consulter la mairie pour informations complémentaires.  
Nota : Seules les structures d'une surface plancher < 5m<sup>2</sup> en sont dispensées, ainsi que les piscines hors sol.
- Pour démolir partiellement ou totalement un bâtiment ou une annexe :  
⇒ **Permis de démolir**

#### Sont strictement interdits :

- Les mobil-homes, les carports, les chalets bois, (Toute structure en vente dans les magasins de bricolage).
- Les couvertures en bardage, PVC imitation tuile, tôle ondulée, tôle goudronnée, plaque en polycarbonate.

Les matériaux de couverture autorisés sont uniquement tuile ou ardoise, à l'exception des vérandas qui peuvent être en verre ou polycarbonate.

### 2 - Les règles de construction à respecter.

- **Toute construction devra être implantée :**
  - Soit en limite de propriété.
  - Soit à 3 mètres de la limite.Nota : Un mur d'une construction en limite de propriété ne peut dépasser 2m50 de hauteur à la sablière.  
Si ce mur est en pignon, alors sa hauteur maxi au pignon sera de 4m50.
- **Clôtures**
  - Un mur de clôture, (ou mur + élément bois, grillage, etc..) ne peut dépasser 1m80 de hauteur.

Cas particulier des constructions en zone Bâtiments de France :

- Toit ardoise obligatoire (Sauf toit en tuile existant)
- Menuiserie Alu et couleur imposées. (PVC interdit)
- Dimension des ouvertures réglementées
- Nombre et position des fenêtres de toit réglementés.

## Dates à retenir

### Médiathèque Pierre Gamarra

- **Samedi 5 octobre :** GRAFFITTI (Arts Urbains) de 11 h à 19 h, démos, expos avec des graffeurs professionnels ; vernissage à 18 h.
- **Judi 17 octobre :** "La Grande Lessive" expo nationale éphémère.
- **Vendredi 15 novembre :** Dédicace de Guy Cespedes (auteur de "Quitter Sidi").

- **Vendredi 22 novembre :** Lecture par la Cie des Tréteaux "le Manteau de Giordano Bruno" de René Trusses.

### Expositions

- Sculptures de Robin Salette du 1<sup>er</sup> au 31 octobre.
- Photos du 2 au 31 décembre

### Autres

- **Samedi 12 octobre :** Opération "le Jour de la

Nuit" : aucun éclairage public sur la commune, initiative nationale pour sensibiliser à la pollution lumineuse.

- **Lundi 11 novembre :** Cérémonie de commémoration suivie d'un apéritif offert par la mairie.
- **Vendredi 29 novembre :** Accueil des nouveaux arrivants.

### BULLETIN D'INFORMATIONS N° 17

DIRECTEUR  
DE LA PUBLICATION  
Francis PLENACOSTE

REDACTION ET PHOTOS  
Commission Communication  
du Conseil Municipal

CONCEPTION ET IMPRESSION  
Alphabet Imprimerie  
65500 Vic-en-Bigorre

Tirage à 600 ex.